

ASSEMBLÉE DU 11 JANVIER 2021



RÈGLEMENT 357-20 RELATIF À LA CIRCULATION DES MOTONEIGES

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique de la motoneige favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le Club Motoneige Beauce-Frontenac sollicite l'autorisation de la Municipalité de Saint-Frédéric pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement numéro 357-20 a dûment été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 357-20 a été déposé à la séance du conseil tenue le 7 décembre 2020;

En conséquence, il est proposé par Michel St-Pierre et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte le règlement 357-20 relatif à la circulation des motoneiges;

QUE le règlement 357-20 pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal, est comme s'il était ici au long récit.

RÈGLEMENT 358-20 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET DE LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE le conseil a adopté le budget de l'exercice financier le 2 décembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement, ainsi que le dépôt du projet de règlement, ont été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 décembre 2020;

En conséquence, il est proposé par Jean-Denis Vachon et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte le règlement 358-20 décrétant l'imposition des taxes foncières et de la tarification des services pour l'année 2021;

QUE le règlement 358-20 pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal, est comme s'il était ici au long récit.

Pour le procès-verbal intégral, vous pouvez le consulter au www.saint-frederic.com



LE FRÉDÉRICOIS

JANVIER 2021



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-FRÉDÉRIC



rang St-Olivier, janvier 2021



Saint-Frédéric, un vent de fierté



Patinoire Saint-Frédéric

Jusqu'au 8 février, merci de prendre note que la patinoire fermera à 19:30 à tous les soirs.



Si vous désirez emprunter un livre à la bibliothèque, il est possible de le faire! Il est obligatoire de réserver avant de récupérer votre volume.

Donnez-nous le titre et l'auteur des livres que vous désirez emprunter soit :

- par courriel: soit : fred@reseaubibliocnca.qc.ca ou pouliot187@hotmail.com
- par téléphone sur notre boîte vocale: 418-426-2094
- par la page facebook : Bibliothèque Rayon de soleil

Si vous avez besoin d'aide pour choisir vos livres, vous pouvez vous présenter sur place ou consulter le catalogue de la bibliothèque:

<https://www.reseaubibliocnca.qc.ca/fr/catalogue>

Prendre note que c'est une personne à la fois ou une bulle familiale. Si vous avez des retours, il faut réserver son heure sur ces mêmes journées. Vous pourrez venir chercher vos livres soit le lundi après-midi de 14h00 à 15h30 ou le mardi de 18h30 à 19h30. Nous avons hâte de vous revoir!



La Chambre de Commerce tient à souligner que son Programme de subvention aux nouvelles constructions est plus que jamais en force avec le prolongement de la Rue Lehoux et avec la nouvelle Rue Gagné dans le parc industriel. Les différents promoteurs ainsi que les gens de la Municipalité travaillent très fort pour continuer de développer notre municipalité qui rappelons-le était un des objectifs principaux de la consultation publique de 2018.

Par le fait même, nous sommes très fiers d'annoncer qu'une somme totale de 18 374.80\$ sera remise prochainement aux nouveaux propriétaires admissibles. Ceux-ci seront rejoints afin que nous puissions leur remettre leur dû.

Depuis sa mise en service, ce programme a permis de remettre plus de 200 000.00\$ à ceux et celles qui ont choisi de se bâtir à Saint-Frédéric.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements concernant le programme ou en consultant directement le site internet pour la procédure.

www.st-frederic.com/services-aux-citoyens/nouveaux-citoyens/aide-financiere-a-la-construction-neuve

Chambre de commerce de
Saint-Frédéric

commerce@st-frederic.com



CHAMBRE DE COMMERCE
DE SAINT-FRÉDÉRIC

 Desjardins

Desjardins Caisse de Beauce-Centre
Partenaire de notre succès

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

POSTE	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DE DÉPENSES
Maire	19 176\$	9 588\$
Conseillers	6 391\$	3 196\$



RESTONS ACTIF ENSEMBLE

Entraînements en ligne sur notre page facebook (2x/semaine) pour les 50+ avec notre kinésiologue



Guide gratuit d'exercices physiques et cognitives adaptées pour les 50+ en version papier ou électronique

Disponible à chaque mois

Contactez Virginie pour questions
418-397-0135 ou viactive@cabbe.org



OFFRE D'EMPLOI

CAMP DE JOUR SAINT-FRÉDÉRIC

Titre du poste : *Coordonnatrice ou coordonnateur*

Les loisirs de Saint-Frédéric est un organisme sans but lucratif.

Notre camp de jour accueil de trente à quarante jeunes de 5 à 12 ans.

Descriptions des tâches :

- Participer au processus de sélection des moniteurs;
- Gérer l'équipe de moniteurs du camp de jour;
- Veiller à la sécurité de l'équipe de camp de jour et des enfants inscrits;
- Planifier l'ensemble des activités du camp de jour (sorties, activités spéciales); et les transports lorsque requis;
- Planifier et animer, au besoin, hebdomadairement, une réunion d'équipe;
- Agir en tant que personne ressource pour les moniteurs;
- Évaluer les moniteurs sous sa responsabilité;
- Assurer le suivi budgétaire du service de garde;
- Coordonner les tâches d'entretien ménager et y participer;
- Responsable des communications avec les parents;
- Suivre les normes COVID;
- Toutes autres tâches connexes.

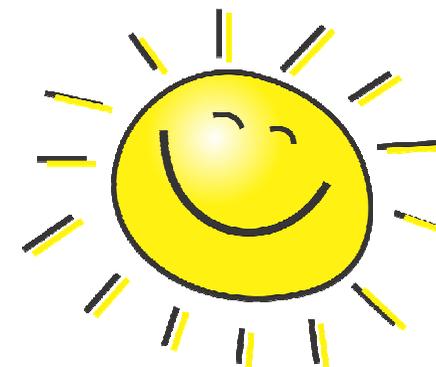
Exigences, Aptitudes :

- Avoir au minimum 18 ans;
- Avoir une expérience en animation;
- Être une personne responsable, énergique, dynamique, organisée et autonome;
- Faire preuve d'autorité et être capable de faire respecter les règles;
- Aimer le travail d'équipe;
- Avoir certificat en RCR (ou t'engager à l'obtenir);
- Avoir certificat en DAFA (ou t'engager à l'obtenir si le cours est offert);
- Expérience dans le domaine serait un atout.

Période de travail : 8 semaines du 28 juin au 20 août 2021

Nombre d'heures par semaine : 40 h

Salaire : compétitif



Vous souhaitez travailler au sein d'une organisation où vous pouvez faire la différence? Ce poste est pour VOUS!

Vous avez jusqu'au 19 février 2021 16 h 00 à l'adresse suivante :

municipal@saint-frederic.com. Date limite pour postuler : 19 février 2021 à 16:00



OFFRES D'EMPLOI

Piscine municipale de Saint-Frédéric

Titre du poste : Moniteur en sécurité aquatique

Description des tâches :

- Donner les cours de natation selon l'horaire établi;
- Compléter les carnets de formations;
- Faire respecter les règlements de sécurité et de propreté des lieux;
- Toutes autres tâches connexes, s'il y a lieu.

Exigences :

- Détenir les compétences de moniteur de sécurité aquatique valide;
- Détenir sa formation de Sauveteur National (en atout).

Nombre d'heures de travail :

- À déterminer selon les inscriptions.

Titre du poste : Sauveteur

Description des tâches :

- Supervision de la sécurité de tous les baigneurs à la piscine;
- Sauvetage et premiers secours;
- Faire respecter les règlements de sécurité et de propreté des lieux;
- Toutes autres tâches connexes, s'il y a lieu.

Exigences :

- Détenir la certification de Sauveteur National valide.

Nombre d'heures de travail :

- À déterminer avec le candidat.

Période de travail pour les 2 offres d'emploi :

- De la fin juin à la mi-août 2021.

CROIX DE BRONZE pour les 2 offres d'emploi :

- Le poste vous intéresse, mais vous possédez seulement Croix de bronze, CONTACTEZ-NOUS.

Pour plus d'informations ou pour postuler, contactez Myriam Gagné,
responsable piscine, par courriel à l'adresse suivante :
municipal@saint-frederic.com
Date limite pour postuler : 26 février 16:00

Rubrique « Ç'a l'air que... »

« Ç'a l'air qu'on a droit à de gros montants pour des projets régionaux ...»

En ce début d'année 2021, c'est avec grand plaisir que je vous informe de la disponibilité d'un montant total de plus de 1 131 977\$ dans le cadre du FRR, soit le Fonds de Soutien au Rayonnement des Régions qui est réservé pour les 10 municipalités de notre MRC Robert-Cliche par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation.

Qu'est-ce que c'est ça cette affaire-là??? Eh bien pour une fois, c'est le grand temps de nous mobiliser au plus vite si on veut réaliser un projet d'envergure. Il s'agit d'un fonds qui vise à soutenir par une subvention jusqu'à 80% du montant les projets qui ont un rayonnement régional, c'est-à-dire dont l'impact sera dans plus d'une MRC. Les municipalités, tous les organismes, comités et associations possibles et imaginables sans but lucratif sont admissibles. Une initiative privée ou une entreprise peut aussi être admissible, mais le soutien financier sera alors de 50%, ce qui est aussi intéressant.

Quels genres de projets sont possibles? Tous ceux qui cadrent avec les priorités de développement en Chaudière-Appalaches, autant dire que ça couvre un très large éventail de projets admissibles. Ça peut être aussi bien dans le domaine du tourisme, les sports, la culture, les transports ou la mobilité, la qualité de vie en région, la formation, du moment que le rayonnement soit plus grand que notre municipalité et que notre MRC. On peut améliorer quelque chose d'existant, développer une nouvelle offre, il y a beaucoup de possibilités!

Le montant d'un peu plus de 1,1M\$ est réservé pour notre MRC jusqu'en mars 2025. Des appels de projets successifs permettront de déposer des projets. Mais attention, il n'est pas question d'attendre à la dernière minute sinon la chance sera donnée à ceux qui ont déjà déposé un projet de bonifier leur projet. Il n'est évidemment pas question de perdre le montant qui nous est réservé.

Tout juste avant les fêtes, un montant de 140 000\$ a été alloué pour soutenir un projet de développement d'hébergement sur le site d'Aventuria à St-Jules et un autre montant de 140 000\$ a été accordé à Beauceville qui prépare l'aménagement d'un centre d'interprétation et d'expérimentation multi dimensions des inondations en Beauce. Leurs projets étaient déjà prêts et très bien élaborés et ils ont reçu l'appui qui leur permettra d'avancer.



Il reste donc déjà 851 977 \$ pour les 8 municipalités restantes ce qui fait une moyenne de 106 500\$ environ par municipalité. Mais attention, il ne s'agit surtout pas d'une course ni d'une compétition entre municipalités voisines! Il nous faut être enchantés de voir des projets d'envergure se réaliser dans notre région, c'est toujours positif pour toutes nos municipalités. Et c'est aussi comme cela qu'on doit préparer un éventuel projet à Saint-Frédéric, pour que ce soit positif pour nous et pour tous nos voisins.

On peut déposer plusieurs petits projets, on peut s'associer avec une ou plusieurs municipalités voisines pour réaliser un projet de plus grande envergure, toutes les formules sont possibles.

Si on ne dépose pas de projets, on ne pourra pas dire qu'on n'a pas eu l'occasion de le faire. Et un soutien financier à 80%, ça ne passe vraiment pas souvent!

Le prochain appel de projets sera lancé bientôt par la MRC pour un dépôt au cours de l'année 2021. Mais il faut tout de suite se mobiliser et se préparer s'il y a un projet qu'on veut réaliser.

Il est possible d'obtenir tous les détails de même que des exemples de projets réalisés dans le passé en consultant le site du ministère à partir du lien suivant : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-fr/volet-1-soutien-au-rayonnement-des-regions/presentation/>

Si un groupe ou un organisme souhaite en discuter davantage, je vous invite à communiquer avec moi par courriel à l'adresse : maire@saint-frederic.com, vous pouvez aussi laisser le message sur la page facebook de la municipalité ou vous pouvez laisser le message au bureau municipal au 418-426-3357 et je vous rappellerai rapidement.

Martin Nadeau
Maire

